

TRIBUNAL ADMINISTRATIF

N° [REDACTED]

M. [REDACTED]

M. [REDACTED]
Président rapporteur

Mme Vergnaud
Rapporteuse publique

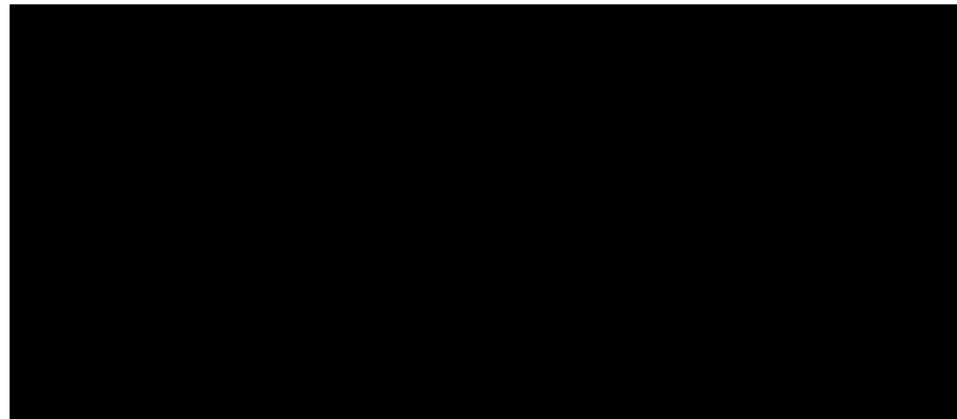
Audience de [REDACTED]
Lecture du 27 avril 2018

REPUBLIQUE FRANÇAISE

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS

Le Tribunal administratif de [REDACTED]

Le magistrat désigné,



DECIDE :

Vu la procédure suivante :

Par une requête, enregistrée le 2 novembre 2017, M. [REDACTED] représenté par Me Josseaume, demande au tribunal

1°) d'annuler les décisions de retraits de points du ministre de l'intérieur suite aux infractions commises les 30 janvier 2013, 16 décembre 2012 et 4 février 2012, ensemble la décision implicite de rejet de son recours gracieux ;

2°) d'enjoindre au ministre de lui restituer les points illégalement retirés ;

Article 1^{er} : Les décisions de retraits de points suite aux infractions commises les 30 janvier 2013, 16 décembre 2012 et 4 février 2012 sont annulées.